

Plaintes tous azimuts contre Dumas.

Le 10 septembre 1768 - Poivre au ministre.

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/22, f°222

Le point sur récoltes, corvées, police, justice, troupe nationale, traites. Occasions à se plaindre de Dumas. Amat au Cap.

N° 129.

A l'Isle de France le 10 septembre 1768

Monseigneur,

Depuis les dernières lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire par le vaisseau *la Paix* qui est parti de cette île vers le milieu du mois dernier, et qui a passé à celle de Bourbon pour achever d'y rétablir son équipage, les affaires de cette colonie sont à peu près dans le même état. Il n'y a aucun changement en mieux.

Récoltes. La saison se montre contraire à la récolte des blés, les pluies continuelles y ont fait beaucoup de tort. Depuis que les Français sont dans cette île, on n'avait jamais vu tant de pluie. Malgré ce contretemps les cultivateurs pensent, en général, que l'île produira cette année assez de blé pour sa subsistance. Si la récolte eut été proportionnée aux efforts et aux premières espérances des colons, nous eussions été très embarrassés pour fermer la récolte des blés, car vous savez que nous n'avons point de greniers.

On nous annonce de l'île de Bourbon une récolte de deux milliers pesant en blés ; ainsi nous serons encore approvisionnés pour deux ans, et notre embarras pour fermer ces récoltes sera encore très grand.

Corvées. Il y a près d'un mois que nous sommes dans la saison la plus favorable pour demander aux habitants les deux journées de corvée qu'ils doivent pour l'ouverture et les réparations des chemins publics. Depuis notre arrivée dans l'île, M. Dumas a toujours témoigné la plus grande inquiétude sur les réparations des chemins. Je ne me doutais pas que lorsqu'il serait question d'y travailler, il s'y opposerait. C'est cependant ce qui est arrivé. J'avais dressé toutes les lettres circulaires pour faire avertir les habitants des différents quartiers de l'île, d'envoyer leurs Noirs de corvée, les uns à tel chemin, les autres à tel autre. Lorsqu'il a été question de faire signer ces lettres par M. Dumas, il s'y est entièrement refusé, et a déclaré formellement qu'il ne voulait pas qu'on réparât aucun chemin, qu'il fallait auparavant avoir des mémoires de Messieurs les ingénieurs ; que deux journées par tête d'esclave ne suffisaient pas ; qu'il voulait que les chemins deviennent si mauvais que les habitants fussent réduits à venir se mettre à ses genoux pour obtenir la permission de faire eux-mêmes leurs chemins.

Je vous avoue, Monseigneur, que ces raisons m'ont paru extravagantes. Si les habitants désirent de réparer leurs chemins, et même d'en ouvrir de nouveaux, ils n'ont pas besoin pour cela que leurs chemins deviennent plus mauvais. La saison d'y travailler passe insensiblement, et le mois prochain il ne sera plus temps de leur demander leurs corvées, parce que la récolte des blés commencera, et les cultivateurs, après avoir moissonné et battu leurs blés, seront très pressés de remettre dans les magasins du Roi, puis de préparer leurs terres et de semer de nouveau les riz et les maïs pour la grande récolte du commencement de l'année prochaine. De sorte que les chemins ne seront point rétablis cette année, et qu'il sera impossible de demander aux colons des corvées pour les réparations des chemins d'ici au mois d'août de l'année prochaine, tant à cause de leurs travaux pressants et continuels, qu'à cause de la saison des pluies qui commence dès la fin de novembre.

Police. J'ai déjà eu l'honneur de vous marquer dans une de mes dernières lettres que les vols s'étaient multipliés ici d'une façon inouïe, jusqu'à ce jour. Ils continuent avec impunité et de la manière la plus affligeante. M. Dumas s'est emparé de toute la main-forte et même des esclaves du Roi qui formaient ici la maréchaussée, de sorte que je n'ai pas à mes ordres un seul homme pour veiller au bon ordre et établir la sûreté dans ce port. Dernièrement on fit fracture à la porte d'un des

magasins du Roi, à côté des sentinelles mêmes de la Légion, placées à la garde de cette porte et on enleva du magasin dix barils de balles de plomb. Les plaintes ont été portées à M. Dumas qui se chargea de faire examiner cette affaire et qui n'a rendu aucune justice. On ne peut découvrir aucun voleur, et il semblerait même que toute protection leur est accordée.

Justice. Tandis que les vols les plus considérables restent impunis, M. Dumas, en exécution de son ordonnance privée qui a déjà occasionné tant de violences de sa part, remplit les prisons d'habitants, sous prétexte qu'ils manquent à l'autorité du Commandant.

Le nommé Souisson est emprisonné depuis le jour de Saint Louis, pour avoir osé présenter au Conseil sa plainte contre le Sr Macnis, un des protégés de M. Dumas, qui avait insulté ledit bourgeois et l'avait assommé de coups de bâton. M. Dumas prétend avoir défendu à cet homme de porter sa plainte au Conseil et le punit pour l'avoir portée. M. Dumas a décidé que cet homme resterait en prison jusqu'à ce qu'il y eut un vaisseau pour le porter en France. Cependant cet habitant a des maisons, des esclaves et des biens qui restent à l'abandon, tandis que le malheureux est en prison. Il a fait parvenir sa plainte au Conseil, mais que peut le Conseil contre un homme furieux qui ne connaît aucune loi, et qui est toujours prêt à envoyer tout le Conseil en exil à Rodrigues.

Un autre habitant nommé Sanguin qui possède une habitation avec des esclaves et des troupeaux au Grand Port, après avoir été maltraité et emprisonné au Grand Port par les officiers de la Troupe nationale de son quartier, sous le prétexte d'avoir manqué de respect à l'autorité du Commandant, est venu au sortir de la prison, me porter ses plaintes, et me déclarer que pendant son emprisonnement, son habitation avait été dévastée. Je l'avais renvoyé sur son habitation avec ordre au Syndic du lieu de s'y transporter et de dresser un procès-verbal des dégâts qui pourraient y avoir été faits, afin de pouvoir lui faire rendre justice avec connaissance de cause.

M. Dumas su que cet habitant m'avait porté plainte : il l'a aussitôt fait arrêter et mettre en prison, et il y a dix à douze jours qu'il y est, tandis que son habitation et ses cultures sont abandonnées.

Troupes nationales. Les fusils envoyés pour armer la troupe nationale occasionnent ici de nouvelles violences de la part de M. Dumas contre les pauvres habitants qui ne sont pas en état de payer ces fusils argent comptant. Suivant vos ordres, ces fusils devaient être déposés au Magasin du Roi, et délivrés par le garde magasin à chacun des habitants de la Troupe nationale, en payant pour chaque fusil la somme de trente-huit livres. M. Dumas a fait enlever d'autorité ces fusils de dedans le magasin, les a fait remettre au Sieur Pautrier, major de la Troupe nationale, pour les vendre lui-même aux habitants. Ce M. Pautrier fait ses profits sur cette vente en payant à la caisse les fusils qu'il prend en billets sur lesquels il y a dans le public environ quarante pour cent de perte, et en les faisant payer à ces malheureux habitants en argent effectif, plusieurs de ceux-ci viennent d'être mis en prison, et y ont resté plusieurs jours pour n'avoir pas eu de l'argent comptant à payer au Sr Pautrier.

Traite du Roi. Le Sr Vauquelin associé de M. Dumas s'est conduit de la manière la plus indécente dans le dernier voyage qu'il vient de faire au Fort Dauphin. Accoutumé à traiter des bœufs et des esclaves pour son compte particulier, il a poussé le manque de délicatesse au point de dissiper les vivres destinés aux rations de son équipage. Je lui avais donné un écrivain honnête qui a refusé de se prêter à toutes ses petites manœuvres, il l'a traité indignement, et pour le bien de la paix, j'ai été obligé de le débarquer. M. Dumas s'est déclaré l'ennemi de cet écrivain, et l'a menacé de le renvoyer en France.

Vous voyez, Monseigneur, par tous ces petits traits que l'honnêteté est malheureuse dans cette colonie, que tant que M. Dumas y commandera, il sera impossible d'y faire fond¹. Il est très certain que si M. Dumas est conservé dans le commandement de ces îles, les principaux habitants et les plus honnêtes, seront forcés de s'enfuir.

En attendant les ordres qui doivent sauver cette colonie de la ruine qui la menace, je prends le parti de céder en tout à M. Dumas, je vis avec lui comme je l'ai fait dans tous les temps avec les dehors de la meilleure intelligence. J'entretiens les habitants dans l'émulation que je leur ai d'abord inspirée pour la culture de leurs terres. Je fais mon possible pour mettre le plus grand ordre à toutes les parties du service. Nous manquons de tout, et surtout d'argent ; nous manquons d'effets de marine et

¹ On dit, *Faire fond* sur quelqu'un, ou quelque chose, pour dire, Compter sur quelqu'un, sur quelque chose. (Dict. Académie française – 1765)

de boissons. Je tire parti de la confiance que la colonie veut bien avoir en moi, pour faire face à tous les différents besoins du service. La nécessité m'oblige à envoyer au cap de Bonne-Espérance pour chercher des boissons et des cordages, car d'ici deux à trois mois nous n'aurons plus ni vin ni de quoi amarrer un vaisseau dans ce port.

Le Sr Amat, agent de la marine et subrécargue du vaisseau *la Marquise de Marboeuf* se prête en cette occasion avec le plus grand zèle aux besoins du service. Il y a près de deux mois qu'il m'a offert son bâtiment et que je l'ai accepté pour l'envoyer au cap de Bonne-Espérance. Il pousse la générosité au point de ne vouloir pas accepter de commission pour les marchandises que je l'envoie traiter chez les Hollandais et dont je connais exactement tous les prix. J'aurai l'honneur, Monseigneur, de vous rendre compte à son retour du succès de son voyage. Il transportera au cap de Bonne-Espérance la cargaison et l'équipage d'un vaisseau hollandais qui a jeté par un coup de vent à l'île de Bourbon, et qui vient d'y être condamné.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

Au Port Louis Isle de France

Le 10 septembre 1768

* * *